

Les caractéristiques des principaux produits d'épargne retraite

(source : rapport du Sénateur Philippe Marini sur l'épargne retraite septembre 2006).

Nom du dispositif	Date de création	Public concerné	Cotisations ou prestations définies	Durée	Sortie	Fiscalité	Abondement
Article 39 du CGI	Mise en place depuis 1950 par accord contractuel,	Salariés cadres supérieurs (adhésion obligatoire)	Prestations définies (régime « chapeau »)	Blocage jusqu'à la retraite	Rente	Contributions de l'entreprise déductibles des cotisations sociales (sous plafond) Rentes imposables à l'IR	Oui, exclusivement
Article 82 du CGI	Mise en place depuis 1950 par accord contractuel,	Salariés (individuels)	Cotisations définies (en % du salaire)	6 ans minimum	Rente ou capital	Sur salaire imposable, cotisations employeur déductibles (sous plafond)	Oui, exclusivement
Article 83 du CGI	Mise en place depuis 1950 par accord contractuel,	Salariés (individuel, cadre collectif)	Cotisations définies (en % du salaire)	Blocage mais portabilité	Rente	Cotisations employeur déductibles, déduction plafonnées du revenu imposable	Oui
Loi Madelin	1994	Indépendants	Obligation annuelle de cotisation	Blocage jusqu'à la retraite	Rente	Déduction des cotisations retraite du bénéfice industriel et commercial. Rente imposable à l'IR	
Ex-COREVA	1988	Exploitants agricoles	Cotisations définies (facultatif)	Blocage jusqu'à la retraite	Rente	Versements déductibles du bénéfice agricole. Rente imposable à l'IR	
Préfon	1967 Rachat d'annuités jusqu'à l'âge de 16 ans.	Fonctionnaires ou anciens fonctionnaires leurs conjoints et veufs	Cotisations définies. Régime facultatif par points. Versements Libres.	Pension entre 55 et 70 ans	Rente	Versements déductibles du revenu. Rente imposable à l'IR	Non
COREM	Création du CREF en	Fonctionnaires et non	Cotisations définies.	Blocage jusqu'à la	Rente	Cotisations déductibles	Non. Indexation sur

et régimes issus du CREF	1949	fonctionnaires	Régime par répartition	retraite : (10 ans minimum)		du revenu. Rente imposable à l'IR	fonction publique
CGOS	1963	Fonctionnaires hospitaliers	Cotisations définies. Régime par répartition	Blocage jusqu'à la retraite	Rente	Cotisations déductibles du revenu. Rente imposable à l'IR	Non. Rente garantie 5 ans
FONPEL et CAREL	1992	Elus locaux	Cotisations définies. Facultatif par points	Libre	Rente	Cotisations non déductibles du revenu. Rente partiellement imposée	Oui, à parité
PERCO	2003	Salariés	Cotisations définies	Blocage jusqu'à la retraite mais cas de déblocage anticipé	Rente ou capital	Versements imposables, abondement exonéré. Rente imposable à l'IR. et à prélèvement sociaux. En sortie en capital exonération d'IR mais soumis à prélèvements sociaux,	Oui sous un plafond fixé 5 149 € en 2007
PERP	2003	Tous les actifs (les salariés du secteur marchand sont plus spécialement concernés)	Cotisations définies	Blocage jusqu'à la retraite	Rente	Cotisations déductibles de l'assiette de l'IR sous limite d'un plafond. Rente imposable à l'IR	Non
PERE	2003	Salariés	Cotisations définies	Blocage jusqu'à la retraite	Rente	Cotisations Déductibles. Rentes imposables à l'IR	Oui